

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

OBJET : Avenant n° 2 au lot 2 du marché de Travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon

Par une délibération du bureau communautaire du 28 février 2023, les lots 1 et 2 du marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon ont été attribués à l'entreprise **BAUDRY TP**, sise ZA La Roulière, 85660 St Philbert de Bouaine, pour un montant estimatif de **299 508.90 € HT** pour le **lot 1** et de **188 590.62 € HT** pour le **lot 2**.

Par une décision du Président du 16 octobre 2023, les avenants n° 1 aux lots 1 et 2 du marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon ont été approuvés, portant ainsi le montant de chacun des lots à :

- **Lot 1** - Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées par ouverture de tranchée chemin des bois à Geneston, de **299 508.90 € HT** à **307 673.93 € HT**
- **Lot 2** - Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées par ouverture de tranchée rue du Moulin au Bignon, de **188 590.62 € HT** à **188 583.07 € HT**

Une erreur matérielle a été constatée sur l'avenant n° 1 au Lot 2. Les centimes des certains prix unitaires n'ont pas été pris en compte dans l'annexe comparative entre le marché initial et l'avenant n° 1. Cette anomalie a généré un écart de **0.15 € HT**.

Il convient donc de corriger cette erreur matérielle par la conclusion d'un avenant n° 2 au Lot 2, représentant une plus-value de **0.15 € HT** portant ainsi le marché de **188 583.07 € HT** à **188 583.22 € HT**.

Ces évolutions (avenants n° 1 et n° 2) de montant conduisent à une moins-value sur le marché initial de **- 0.004%**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5% ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DÉCIDE :

Article 1 - D'APPROUVER l'avenant n° 2 au Lot 2 du marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon d'un montant de **+0.15 € HT**, et portant ainsi le montant du marché de **188 583.07 € HT** à **188 583.22 € HT**.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le



Article 2 - Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
ID : 044-244400438-20240320-DE058_P200324-DE

Acte n° : DE058-P200324
Publié sur le site internet le : 25/03/24

Fait à La Chevrolière, le 20 mars 2024

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin
Date de signature : 22/03/2024
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté